

# Venise Drum School

## Règlement intérieur

### Art. 1 : tarification/paiement

Il y a 35 cours durant l'année scolaire (Septembre à Juin).

Le tarif du cours est de 24€ soit 840€ sur l'année scolaire.

Les mensualités sont de 84€ pendant 10 mois.

En cas d'arrivée en cours d'année, les mensualités sont recalculées suivant le nombre de cours restants.

Les frais d'inscription pour l'année scolaire sont de 30€ (10€ par trimestre).

Ils permettent de participer aux frais de fonctionnement de l'école (livres, photocopies, matériel mis à disposition, entretien... ).

Les mensualités se règlent par prélèvements bancaires automatiques le 7 de chaque mois.

Pour se faire l'élève devra fournir un RIB du compte à prélever avant son premier cours.

### Art. 2 : organisation et horaires

Pour pouvoir assurer 35 cours à chaque élève le professeur donnera cours chaque semaine, de Septembre à Juin, en dehors des vacances scolaires, y compris les jours fériés.

A son adhésion, l'élève s'engage avec le professeur sur un horaire de cours qui devra être respecté tout au long de l'année.

Le professeur s'engage à rattraper toute absence de sa part.

L'élève est **responsable** de son organisation et par conséquent de ses retards et absences.

Le professeur s'engage à rattraper **une** absence de l'élève durant l'année scolaire.

Aucune absence durant les jours fériés ne peut être rattrapée.

Aucun retard ne peut être rattrapé.

Art. 3 : matériel de l'élève

Pour chaque cours l'élève devra se munir :

- D'une paire de baguette
- d'un cahier standard de son choix
- d'une clé USB
- d'un porte vue/classeur pour les partitions
- d'une trousse avec son nécessaire d'écriture.

En cas d'oublis abusifs le professeur se réserve le droit de refuser l'élève au cours. Dans ces conditions aucun rattrapage ne sera possible.

Art. 4 : utilisation des locaux / stationnement

Les élèves ont accès au studio de l'école de batterie ainsi qu'aux toilettes.  
N'étant pas membres de l'association le Solarium, il leur est strictement interdit de pénétrer dans le studio de répétition ainsi qu'au premier étage.

Le stationnement des vélos / trottinettes / skates est toléré **uniquement** dans le garage de l'association.

En cas de dégradation de matériel appartenant à l'école de musique ou à l'association le Solarium l'élève ou son représentant légal devra prendre à sa charge les réparations.

---

---

*Par ma signature, j'accepte et m'engage à respecter les conditions du règlement intérieur de la Venise Drum School.*

Date:

Le professeur :

l'élève :

le représentant légal :